

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 532

présenté par

M. Eliaou, rapporteur, Mme Janvier, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Vignal, Mme Lardet, M. Blanchet, M. Pont, M. Vuilletet, Mme Gomez-Bassac, M. Paris, Mme Fontenel-Personne, M. Martin, Mme Rossi, Mme De Temmerman, Mme Hérin, Mme Vidal et Mme Provendier

ARTICLE 12

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'enregistrement de l'activité »

les mots :

« d'imagerie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le terme « imagerie » qui désigne plus généralement les différentes techniques d'étude du cerveau, comme l'imagerie cérébrale fonctionnelle et l'imagerie cérébrale anatomique.